



# L'Observatoire France PAT

Vademecum global, juin 2025

## Plan du Vademecum :

- I- **Présentation de l'Observatoire et son historique**
- II- **Le cœur de l'Observatoire : les Fiches PAT**
- III- **Les différentes composantes de l'observatoire**
- IV- **Carte et listes des PAT : les filtres**

## I- Présentation de l'Observatoire et son historique

L'Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) a été créé en 2019 dans le cadre du Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT). Son objectif est de porter à la connaissance des acteurs et décideurs des politiques alimentaires à toutes échelles, les données les plus récentes sur les PAT.

Un PAT est un projet qui répond aux objectifs de la [Loi d'avenir de l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014](#) et de [l'instruction du 30 mars 2017](#) dont le porteur a revendiqué publiquement l'appellation PAT.

[L'instruction du 9 décembre 2020](#) a révisé la procédure de reconnaissance de ces projets, instaurant deux niveaux :

- le niveau 1 pour les PAT émergents, en construction (il est un prérequis pour être lauréat de l'appel à projets du programme national pour l'alimentation dans la catégorie PAT émergent).
- le niveau 2, pour les PAT opérationnels qui mettent en œuvre un plan d'actions effectifs sur leur territoire.

Une nouvelle évolution du dispositif de reconnaissance des PAT a eu lieu au premier semestre 2024 en lien avec la Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition et Climat (SNANC) à venir. Elle est portée par [l'instruction ministérielle du 29 mai 2024](#). Pour obtenir la labellisation de niveau 2 de leur Projet Alimentaire Territorial (PAT), les porteurs de projet doivent dorénavant démontrer une approche systémique intégrant les dimensions économiques, sociales, environnementales et de santé. Selon les directives du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, les candidats doivent élaborer une feuille de route annexée au plan d'actions du PAT, s'engageant à suivre au moins un indicateur d'évaluation pour chaque thématique de la Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition et Climat (SNANC) et à fixer un objectif quantitatif par indicateur sélectionné.

L'évolution que l'Observatoire a connue en 2024 et qui lui donne sa forme actuelle fait suite à la volonté de mutualiser les connaissances sur les PAT et d'établir un processus commun de remplissage entre les fiches PAT et le formulaire de réponse à l'appel à projets du programme national pour l'alimentation.

Les évolutions qui ont permis sa mise en place ont été pilotées par Terres en villes et Chambres d'agriculture France sur la base des recommandations de l'étude financée par l'ADEME



« Processus de mise en commun des informations de recensement des Projets alimentaires territoriaux et des appels à projets nationaux du PNA » finalisée en mars 2022.

Cet Observatoire, depuis 2024 et le passage à France PAT, recense uniquement les PAT reconnus par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

## II- Le cœur de l'Observatoire : les fiches PAT

Les informations sur chaque PAT sont présentées sous forme de « fiches PAT ». Celles-ci sont produites par les animateurs PAT qui, au moment de la reconnaissance de leur PAT par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, s'engagent à les renseigner et les tenir à jour. Elles sont relues par les DRAAF avec l'appui, le plus souvent, du réseau régional des PAT.

Les fiches PAT sont articulées autour de 8 rubriques :

1. Le territoire
2. Gouvernance
3. Objectifs et actions
4. Évaluation
5. Coopération
6. Moyens financiers et humains
7. Contact
8. En savoir plus

Le sommaire de ces 8 rubriques figure sur la gauche de chaque fiche. Cette rubrique reste fixe afin de faciliter la navigation sur la fiche PAT.

Dans le bandeau de la fiche figure **le nom administratif du périmètre d'intervention du PAT**, suivi du **nom usuellement donné au PAT** le cas échéant. Le premier permet d'explicitier précisément le(s) nom(s) du(des) structure(s) qui constitue(nt) le périmètre administratif du PAT. Il est à distinguer du nom usuel souvent plus politique et plus libre.

Remarque : La présentation de la fiche PAT peut différer légèrement sur certaines configurations de navigateur internet ou en zoomant : le sommaire peut passer à 7 rubriques, le bloc « contact » glissant sous le sommaire comme sur la photo 1 ci-dessous (le bloc « contact » figurant au-dessous de la prise de vue).

Le titre de la fiche est suivi de sa date d'actualisation. Cette datation est automatique et indique la toute dernière modification de la fiche PAT.

Ensuite se trouve une frise indiquant l'état d'avancement du PAT de manière normée en 6 étapes :

1. Concertation
2. Stratégie du projet construite et validée
3. Premier plan d'action établi par une délibération
4. Mise en œuvre du premier plan d'action
5. Second plan d'action établi par une délibération
6. Trois ou plus, plans d'actions établis par délibération

Les étapes foncées sont celles cochées par l'animateur du PAT.

Suivent les informations relatives au niveau de labellisation et à la date de labellisation.



Figure 1 : le titre du PAT et l'Etat d'avancement

## Les rubriques :

### 1. Le territoire

Les informations administratives ouvrent cette partie « **Territoire** », y figurent les noms de la ou des région(s), du ou des département(s) dans lesquels se situent le PAT.

Ensuite se trouve un encart textuel de description du territoire.

Puis, une carte du périmètre de localisation du PAT correspondant au contour des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire concerné(e)s par le PAT. Dans le cas de territoires de projets comme les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) ou parcs naturels régionaux (PNR), le périmètre est tracé à partir des communes et EPCI renseignées.

Suivent un certain nombre d'indicateurs calculés automatiquement à partir des périmètres renseignés (cf vademecum indicateurs).

## 2. Gouvernance

La rubrique **Gouvernance** permet d'expliciter pour chaque PAT :

- Qui porte le PAT : le(s) « Porteur(s) du projet », structure(s) qui à date est (sont) impliquée(s) dans le portage politique du PAT, souvent, employeur de(s) l'animateur(s) du PAT. **Attention**, dans le cas de copilotage entre différentes structures, le(s) porteur(s) est/sont le ou les titulaire(s) de la reconnaissance. Les autres instances figurent dans le comité de pilotage.
- L'organe de prise de décision : le « Nom de l'instance de décision » (souvent comité de pilotage),
- Les partenaires du PAT participant à la prise de décision « Partenaires de l'instance de décision »
- Enfin les partenaires participant à la mise en œuvre des actions du PAT. « Partenaires engagés dans la mise en œuvre du PAT ».

Dans ces deux dernières rubriques, l'animateur du PAT renseigne le nom des structures partenaires en fonction des catégories suivantes<sup>1)</sup> :

- Collectivités territoriales, État
- Acteurs de la recherche et de l'enseignement
- Acteurs de la production agricole dont foncier
- Acteurs de la transformation agroalimentaire
- Acteurs de la restauration collective
- Acteurs de la restauration commerciale
- Acteurs de la distribution alimentaire
- Représentants des consommateurs
- Acteurs de la santé
- Acteurs du social
- Acteurs environnementaux
- Autres

---

<sup>1</sup> Quand aucun nom de structure partenaire n'est renseigné dans une catégorie, celle-ci n'apparaît pas



**Figure 2 : la marguerite des axes thématiques**

### 3. Objectifs et actions

Cette rubrique est introduite par une marguerite représentant les 9 axes thématiques des PAT :

- Économie alimentaire
- Culturel et gastronomie
- Éducation alimentaire
- Nutrition et santé
- Justice sociale
- Environnement
- Restauration collective
- Urbanisme
- Gouvernance

Chaque pétale est coloré en fonction de l'implication du PAT dans la thématique correspondante. Le PAT peut, sur une thématique :

- Ne pas être engagé dans cette thématique (couleur claire)
- Être Engagé (couleur intermédiaire)
- Être considéré comme Ressource (couleur foncée)

La marguerite est suivie d'une présentation des différents objectifs du PAT classés par ordre d'importance.

Enfin vient le tableau des actions portées par le PAT. Ce tableau comporte 4 colonnes :

- La première colonne, non intitulée, comprend la thématique de l'action. Ce sont les mêmes thématiques que celles présentées dans la marguerite. Lorsqu'aucune action sur l'une des thématiques n'est renseignée, la thématique n'apparaît pas et le pétale est de couleur claire (PAT non engagé dans cette thématique).

- La deuxième colonne, intitulée « type d'action » est une sous-division des thématiques. Il s'agit aussi d'une catégorisation prédéterminée.
- La troisième colonne, intitulée « actions phares » comporte le nom des actions du plan d'action du PAT. Comme certains PAT ont un nombre d'actions très important, cette rubrique ne réclame pas l'exhaustivité. Le nom de l'action est suivi d'un petit symbole information (un i entouré) qui permet d'avoir accès à un descriptif de l'action.
- La quatrième colonne, intitulée « avancement » laisse apparaître le statut de l'action : « programmée », « en cours » ou « réalisée ». On retrouve également dans cette colonne le symbole information pour accéder au descriptif du résultat attendu (indicateur de résultat) et celui du résultat atteint. Enfin si le PAT se considère comme « ressource » ou pas sur cette action.

### Les principales actions du PAT par axes thématiques

|  | Type d'action  | Actions phares   | Avancement  |
|--|--|--|---|
| <br>Économie alimentaire    | Maintien et développement des circuits de proximité          | Mise en place d'une cuisine commune   | Action réalisée    |
| <br>Éducation alimentaire | Actions d'éducation alimentaire à destination de la jeunesse | Séance d'éducation à l'alimentation durable                                   | Action en cours  |
|  |  | Ateliers de sensibilisation à l'environnement et à la production alimentaire  | Action en cours  |
| <br>Justice sociale       | Actions d'accessibilité géographique                         | Mise en place de jardins familiaux    | Action en cours  |

Figure 3 : le tableau des actions

## 4. Évaluation

Cette rubrique contient une première sous-rubrique « Dispositif de suivi-évaluation » qui indique si le PAT a mis en place un dispositif de suivi évaluation. Cas échéant, s'il est interne au PAT ou s'il est réalisé par une structure externe.

Dans une seconde sous-rubrique « Méthode(s) d'évaluation utilisée(s) » l'animateur du PAT peut expliciter la méthode utilisée pour son évaluation. Il peut utiliser une méthodologie parmi les 6 référencées par l'étude ADEME ([voir l'étude ADEME](#) « Evaluer l'impact des Projets Alimentaire Territoriaux (PAT) sur les territoires ») (Syalinnov, Auto-évaluation environnementale - CGDD/CREMA, ORSAT/Les Greniers d'Abondance, Approche orientée changement (AOC) - F3E/ANBDD, Méthode Urbal – CIRAD) ou alors expliciter sa méthodologie si elle est distincte de l'une des six évoquées.

## 5. Coopération

Dans cette rubrique, le PAT caractérise ses actions de coopération dans 4 catégories :

- Les « Actions conjointes avec d'autres dispositifs relevant de politiques publiques territoriales »

Dans cette catégorie il est proposé de décrire les recoupements entre objectifs ou actions du PAT avec les autres dispositifs relevant de politiques publiques territoriales. Les dispositifs proposés sont les suivantes : plan climat-air-énergie territorial - PCAET, Cit'ergie, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET, le contrat de transition écologique - CTE, le plan local d'urbanisme (intercommunal) -PLU(i), le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation - SRDEII, le Schéma de cohérence territoriale - SCoT, un plan d'action pour le XXIe siècle - Agenda 21, Plan Régional Santé Environnement - PRSE, Territoires à énergie positive pour la croissance verte - TEPCV, Contrat local de santé - CLS, Programmes de développement rural régionaux - PDRR, Territoires à énergie positive - TEPOS, Plans régionaux d'agriculture durable – PRAD.

Il est laissé un champ libre pour toute autre politique.

- Coopération inter-PAT ou Coopération interterritoriale

Ces 2 catégories présentent les échanges, réflexions ou actions opérationnelles menés dans le cadre du PAT avec d'autres PAT ou plus globalement avec d'autres territoires qui peuvent être en infra-territorial, avec les communes par exemple ou avec des Etablissements publiques de coopération intercommunale (EPCI) dans le cas de Parc naturels régionaux (PNR) ou pôles territoriaux de coopération économique (PETR).

- PAT membre des réseaux

Il s'agit ici d'indiquer si l'animateur du PAT participe à des réseaux régionaux de PAT mais aussi à des réseaux de collectivités accompagnant leurs membres sur les PAT.

## 6. Moyens financiers et humains

### Dispositifs financiers mobilisés :

L'animateur du PAT précise dans cette sous-rubrique les sources de financement qu'il mobilise. Un certain nombre de dispositifs de financement lui sont proposés :

- Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et ses déclinaisons régionales
- Les aides de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
- Le Programme national nutrition-santé (PNNS)
- Le Programme national de santé environnement (PNSE) et déclinaisons régionales
- Les aides de l'Agence de l'eau
- Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique - CRTE
- La politique européenne de développement rural et le Feader
- Le programme LEADER
- La politique européenne de cohésion et le FEDER-FSE
- Les programmes de coopération territoriale européenne
- Les aides des Régions

- Les aides des Départements
- Politique de la ville et contrat de ville
- Le fonds de soutien à l'investissement local et les dotations d'équipement des territoires ruraux
- Financements privés (mécénat, fondations, financement participatif et sponsoring, établissements financiers)
- Plan de relance
- Autres

### **Moyens humains :**

Dans cette sous-rubrique, l'animateur du PAT précise le nombre d'équivalents temps plein travaillant sur le PAT.

## **7. Contact**

Cette rubrique comporte en règle générale les nom et prénom du principal interlocuteur contact pour ledit PAT, ses coordonnées téléphoniques, son email et sa fonction.

## **8. En savoir plus**

Cette rubrique est composée de 3 sous-rubriques :

- « Ressources » comportant les liens vers les documents ressources mis à disposition par l'animateur du PAT.
- « Pour aller plus loin » comportant 3 liens :
  - Un lien pour « Télécharger la fiche PDF » qui est une fonction par défaut du site et qui permet d'obtenir la version pdf native de la fiche PAT
  - Un lien vers le « Site du PAT » s'il existe
  - Un lien vers le « Site du porteur » s'il existe
- « Détail des sources » présentant les différentes sources de la rubrique « chiffres clés du territoire ».

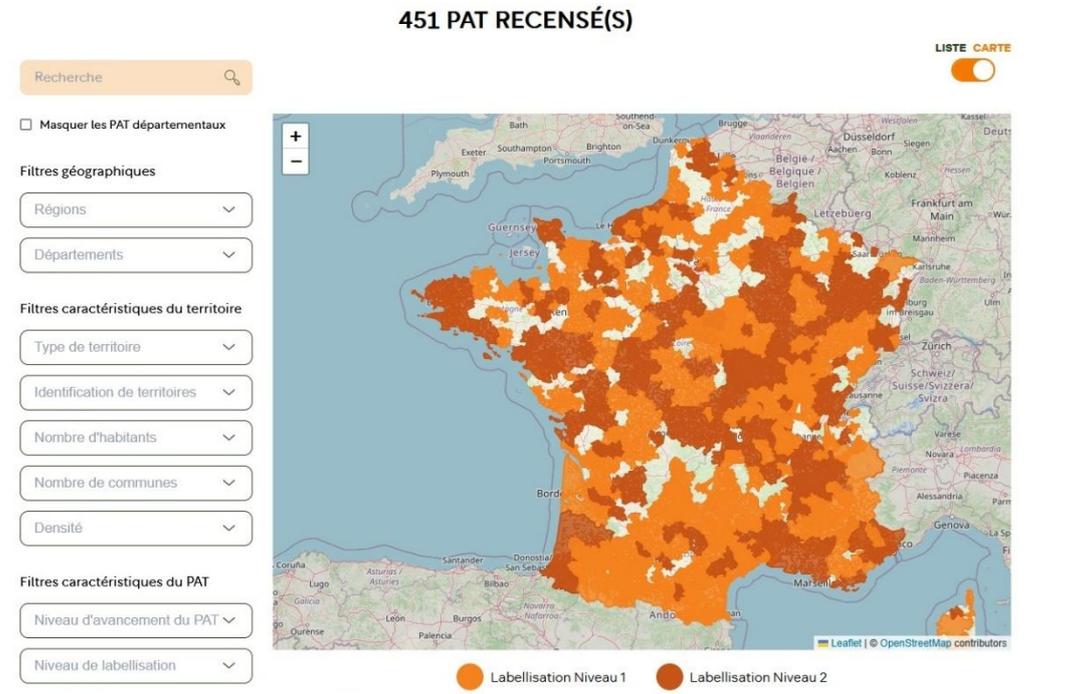
## **III- Les différentes composantes de l'Observatoire**

L'Observatoire se présente sous la forme de 4 onglets :

- **Le premier onglet « présentation de l'Observatoire »** introduit et donne accès à l'ensemble des documents produits dans le cadre de l'Observatoire, les Vademecum ainsi que les études. Il donne également accès aux différentes pages de l'Observatoire.
- **L'onglet « carte interactive »** présente une carte interactive sur laquelle figurent les périmètres de chaque PAT reconnu par le Ministère.

Les PAT reconnus de niveau 1 sont en clair et les PAT de niveau 2 sont en foncé (voir également figure 4). La lecture de la superposition des périmètres est facilitée par le fonçage du périmètre

lorsque l'on passe le curseur sur le PAT. De plus, une case à cocher a été placée en tête du menu de recherche pour supprimer la strate des PAT départementaux (quand cette case est cochée). Il est possible de rechercher et de filtrer les PAT apparaissant sur la carte sur des critères géographiques, des caractéristiques du territoire ou sur celles du PAT.



**Figure 4 : onglet carte interactive de l'observatoire**

Remarque : Sous la carte, on retrouve la possibilité de partager la carte ou de l'intégrer dans un document ou support. Ces options permettent de conserver la recherche effectuée avec les filtres sélectionnés.

- **L'onglet « liste des PAT »** présente l'ensemble des PAT sous la forme d'une liste de vignettes. Chaque vignette donne 3 informations :
  - le nom administratif du périmètre du PAT en gras,
  - les informations géographiques administrative du PAT : région(s), département(s),
  - le niveau de labellisation du PAT.

Comme pour la carte interactive il est possible de rechercher et de filtrer les PAT en fonction de critères géographiques, des caractéristiques du territoire ou sur celles du PAT.

Les Vignettes sont classées par région puis ordre alphabétique.

- **L'onglet opendata** renvoie vers l'onglet France PAT du site data.gouv.fr, la plateforme des données publiques françaises.

Sur cette page se trouvent l'extraction de l'ensemble des fiches PAT dans un ensemble de tableurs au format « Comma separated values » CSV. L'extraction des fiches PAT est organisée en 11 pages :

- la première comporte l'ensemble des données à l'exception du tableau des actions

- la deuxième comporte les données de géolocalisation sous un format de système d'information géographique (geojson)
- les 9 autres comportent chacune l'une des thématiques d'actions : *Économie alimentaire, Culturel et gastronomie, Éducation alimentaire, Nutrition et santé, Justice sociale, Environnement, Restauration collective, Urbanisme, Gouvernance*

L'extraction est mise à jour 2 fois par an en fin de semestre.

## IV- Carte et listes des PAT : les filtres

La carte interactive et la liste des PAT disposent de filtres pour sélectionner les PAT. On distingue 3 catégories de filtres :

- **Filtres « géographiques » : régions et départements**
- **Filtres « caractéristiques du territoire » : type de territoire, identification de territoires, nombre d'habitants, nombre de communes, densité**
  - Le filtre « **type de territoire** » sélectionne les PAT départementaux, les PAT composés d'une à plusieurs EPCI ou les PAT composés d'une à plusieurs communes (PAT communaux, PAT intercommunaux et de Parcs naturels régionaux)
  - Le filtre « **identification de territoires** » sélectionne les PAT selon les caractéristiques spécifiques de territoires sélectionnées. On trouve comme critère le choix entre « *Territoires comprenant de fortes variations de population sur les saisons touristiques* », « *Territoires comprenant des zones agricoles défavorisées* », « *Territoires comprenant des zones côtières* », « *Territoires comprenant des zones de montagne* », « *Territoire comprenant des zones insulaires habitées* », « *Territoires comprenant une zone appartenant à un PNR ou un parc national* », « *Territoire comprenant une zone appartenant à un périmètre de massif* » et enfin « *Territoires urbains (la majorité de la population est en zone urbaine)* ». Ces filtres sont basés sur les indicateurs INSEE des communes et leur catégorisation géographique.
  - Le filtre « **Nombre d'habitants** » sélectionne les PAT selon le nombre d'habitant des communes du territoire. Les échelles de sélections sont : moins de 50 000 habitants, de 50 000 et 99 999, de 100 000 à 199 999, de 200 000 à 499 999, de 500 000 à 999 999 et plus d'1 million d'habitants.
  - Le filtre « **Nombre de communes** » sélectionne les PAT selon le nombre de communes du territoire. Les échelles de sélections sont : 1 commune, de 2 à 19 communes, de 20 à 49 communes, de 50 à 99 communes, de 100 à 199 communes et plus de 200 communes.
  - Le filtre « **Densité** » sélectionne les PAT selon leur densité en habitants par kilomètre carré (km<sup>2</sup>). Les échelles de sélections sont : moins de 13 habitants par

km<sup>2</sup>, de 13 à moins de 51 habitants par km<sup>2</sup>, de 51 à 198habitants par km<sup>2</sup>, de 198 à 767 habitants par km<sup>2</sup> et enfin de 767 à 2970 habitants par km<sup>2</sup>.

### 451 PAT RECENSÉ(S)

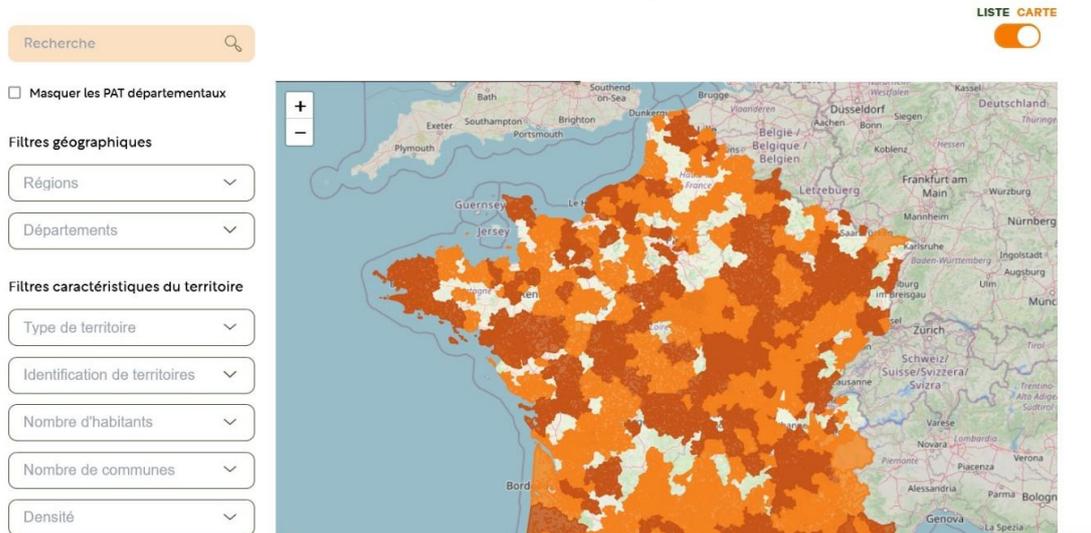


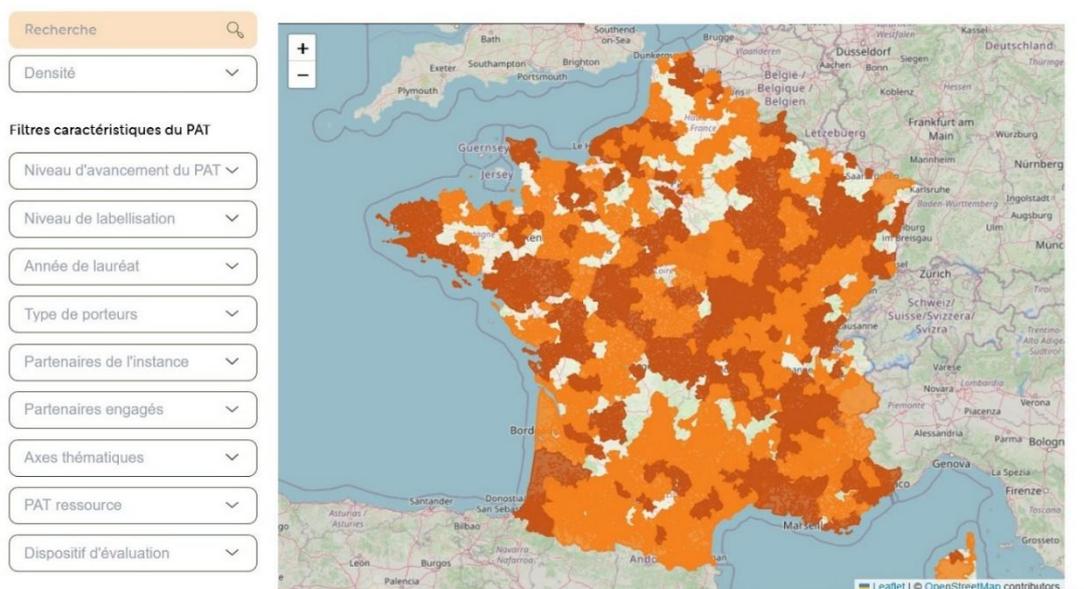
Figure 5 : carte avec les 2 filtres géographiques et les 5 filtres « caractéristiques du territoire »

- **Filtres « caractéristiques du PAT » : niveau d'avancement du PAT, niveau de labellisation, année de lauréat, type de porteurs, partenaires de l'instance, partenaires engagés, axes thématiques, PAT ressource, dispositif d'évaluation.**
  - Le filtre « niveau d'avancement » permet de sélectionner un PAT en fonction des étapes sélectionnées par l'animateur parmi les 6 suivantes : *Concertation, Stratégie du projet construite et validée, Premier plan d'action établi par une délibération, Mise en œuvre du premier plan d'action, Second plan d'action établi par une délibération, Trois ou plus, plans d'actions établis par délibération.*
  - Le filtre « niveau de labellisation » permet de sélectionner les PAT en fonction de leur reconnaissance par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, de niveau 1 ou de niveau 2.
  - Le filtre « année de lauréat » permet de filtrer les PAT en fonction de la dernière année au cours de laquelle ils ont été lauréat de l'appel à projets du programme national pour l'alimentation.
  - Le filtre « type de porteurs » sélectionne les PAT en fonction du statut du porteur du PAT renseigné par l'animateur. Les différents statuts sont : *Département, Intercommunalité, Territoire de projet, Communauté de communes, Autres collectivités territoriales dont spécificité outremer, Commune, Association, Chambre d'agriculture, Autre.*

- Les filtres « partenaire de l'instance » et « partenaires engagés » sélectionnent les PAT en fonction pour le premier, des partenaires des instances de gouvernance et pour le second, des partenaires engagés dans des actions. Ce sont deux champs distincts des fiches PAT qui sont investigués. Les requêtes proposées sont : *Collectivités territoriales, Etat, Acteurs de la recherche et de l'enseignement, Acteurs de la production agricole dont foncier, Acteurs de la transformation agroalimentaire, Acteurs de la restauration collective, Acteurs de la restauration commerciale, Acteurs de la distribution alimentaire, Représentants des consommateurs, Acteurs de la santé, Acteurs du social, Acteurs environnementaux, Autres*
- Le filtre « axes thématiques » sélectionne les PAT en fonction des axes thématiques dans lesquels les PAT sont engagés. Les axes thématiques proposés sont ceux de la marguerite des fiches PAT. Les intitulés sont précisés pour éviter des confusions. La recherche peut ajouter plusieurs axes thématiques. Dans ce cas-là, il faut que les PAT soit présent sur l'ensemble de ces axes.

Voici la liste des axes thématiques : *Economie alimentaire dont structuration de filière, Tourisme, mise en valeur du patrimoine alimentaire et gastronomique, Education alimentaire, Nutrition & santé, Justice sociale dont lutte contre la précarité alimentaire, Environnement dont lutte contre le gaspillage alimentaire, Accompagnement de la restauration collective, Urbanisme et aménagement du territoire, Gouvernance alimentaire du territoire (hors instance de décision du PAT), Autre.*

- Le filtre « PAT ressource », sélectionne, de la même manière que pour le filtre précédent, les PAT en fonction des axes thématiques mais quand ceux-ci sont considérés par les animateurs des PAT comme « ressource ».
- Le filtre « dispositif d'évaluation » sélectionne les PAT selon le dispositif d'évaluation du PAT en fonction de si celui-ci : *En a mis en place en interne, En a mis en place en externe, N'en a pas mis en place.*



**Figure 6 : carte avec les 9 filtres « caractéristiques du PAT »**